

2020/0067

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE

COMMUNE DE AVESNELLES

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES

L'an deux mille vingt, le sept septembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire. Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 15 - Votants : 16  
Etaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. PETIT. COQUELET. CHATELAIN. CHRETIEN. WERY. BAROCHE.

Mmes MERCIER. BLANDO. WAUCHER. DELTOUR. CAFFIAU. STALLA. WAUCHEUL.

Absente ayant donné pouvoir : Mme DELPLANQUE-GABET à M. BAROCHE.

Absent excusé : M. RAVIDAT.

Absent : Mme CUVILLIER-BOUILLON et M. CHALDAUREILLE.

Annule et remplace la délibération n° 2020/0059.

**Objet : CARTES CADEAUX DIPLOMÉS 18 ANS.**

Monsieur le Maire signale aux membres du conseil municipal que la ville d'Avesnelles, lors du conseil municipal en date du 27 mars 2015, avait mise en place des chèques cadeaux offerts à la majorité d'une valeur de 100,00 euros.

Monsieur le Maire souhaite pérenniser l'offrir de ces cartes cadeaux aux diplômés et aux administrés âgés de 18 ans.

A cet effet, il propose :

- Une carte cadeau d'une valeur de 50,00 euros offerte aux administrés diplômés titulaires d'un brevet et/ou d'un CAP ;
- Une carte cadeau d'une valeur de 70 euros offerte aux administrés diplômés titulaires d'un bac et ceux titulaires d'un bac + 2 ;
- Une carte cadeau d'une valeur de 70 euros offerte aux administrés âgés de 18 ans.

**Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Approuve** l'attribution de cartes cadeaux telle que définie ci-dessus ;

**Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire de signer tout document relatif à l'achat de ces cartes cadeaux qui seront offertes aux administrés diplômés et ceux âgés de 18 ans.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits



Pour extrait conforme,  
AVESNELLES, le  
Maire,

11 SEP. 2020